
Avenant n°PC-20211018-4505254-003 au Contrat de vente Electricité n° PC-20211018-4505254

Transfert par substitution de parties au Contrat de vente Electricité

Entre les soussignés:

NEMEA au numéro de Siret 48750006800035, représenté(e) par Mme Virginie FRAYSINNES en sa qualité de Responsable Achats, et ci-après désigné(e) par le «Client Cédant».

Et

SDC RESIDENCE BERTHEAUME, représenté(e) par Mme Marie LUCIANI du syndic STEA FIT en sa qualité de gestionnaire de copropriétés, et ci-après désigné(e) par le «Client Cessionnaire».

Et

ENGIE, S.A. au capital de 2 435 285 011 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le n°542 107 651, dont le siège social est situé 1, place Samuel de Champlain, 92400 Courbevoie, représentée aux fins du présent Contrat par Michael PICUT en sa qualité de Directeur commercial, ci-après désignée par «ENGIE» ou «Vendeur Cédé».

Il est convenu ce qui suit:

Le Client Cédant et le Vendeur Cédé sont liés par un Contrat de vente Electricité (ci-après le «Contrat»). Ce Contrat revêt un caractère intuitu personæ.

Le Contrat, dont une copie est jointe au présent avenant, conclu entre NEMEA MANAGEMENT PARTICIPATIONS le 18/10/2021 est transféré à compter du 27/09/2022 à la SDC RESIDENCE BERTHEAUME, pour le point de livraison :

PDL n°30001460821809 situé à BD DE LA MER, 29217 PLOUGONVELIN

Le Contrat étant transféré au Client cessionnaire et ce dernier, ayant pris parfaitement connaissance du Contrat précité, reprend ce Contrat dans les mêmes termes et conditions en accord avec NEMEA.

La SDC RESIDENCE BERTHEAUME en accepte toutes les clauses et conditions sans restriction ni réserve.

Le présent avenant prend effet au 26/09/2022 et ne modifie pas la durée initiale du Contrat.

Fait en 3 exemplaires à Saint Ouen, le 26/09/2022

Pour le Vendeur Cédé

ENGIE

Michael PICUT

Directeur commercial



Pour le Client Cédant

NEMEA

Virginie FRAYSINNES

Responsable Achats

Pour le Client Cessionnaire

STEAFIT

Marie LUCIANI

Gestionnaire copropriétés

